

Mesures contre le terrorisme en Espagne avril 2006

L'Espagne estime que la quasi-totalité des menaces qui pèsent actuellement sur sa sécurité – le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, les États faillis, les conflits régionaux – concerne également les alliés européens et transatlantiques. La réponse à ces menaces doit ériger en priorité absolue la lutte contre le terrorisme et contre la prolifération des NRBC. Le terrorisme global ne peut être surmonté que par une solide alliance de toutes les démocraties. Pour l'Espagne, l'Alliance atlantique constitue aujourd'hui l'instrument le plus puissant pour répondre à la menace terroriste. L'Espagne s'engage à promouvoir l'ouverture de l'Alliance aux nouvelles démocraties d'Europe centrale, ainsi que la transformation de ses structures et l'extension de ses objectifs et de ses moyens, en particulier sur le plan de la sécurité intérieure, en vue de transformer l'OTAN en une grande alliance commune de lutte contre le terrorisme.

Pour anticiper la menace terroriste à l'échelle internationale, les forces armées espagnoles s'engageront à l'extérieur de manière multilatérale. La priorité reste la lutte contre le terrorisme dans les États faillis et les États voyous, suivant l'exemple de l'opération *Enduring Freedom* en Afghanistan. Qui plus est, l'Espagne a signé le *Traité de non-prolifération nucléaire* (TNP) ainsi que le *Traité d'interdiction des essais nucléaires* (ratification en 98), et a ratifié le protocole de Genève et les protocoles contre les armes biologiques et chimiques. Comme la lutte contre le terrorisme revêt une importance accrue depuis les attentats de 2004 à Madrid, les forces armées sont amenées à jouer un rôle plus important dans le cadre des opérations extérieures et des missions liées aux accords conclus avec l'ONU, l'UE, l'OTAN, et aux liens privilégiés qui unissent l'Espagne aux États-Unis. Le *Euro-Mediterranean Code of Conduct on Countering Terrorism*, décidé au sommet de Barcelone en 2005, affermi la coopération entre les pays européens et leurs voisins d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.

Sur le plan national, la loi espagnole permet aux forces armées de coopérer avec les organes de sécurité intérieure de l'État, pour la lutte contre le terrorisme, l'immigration clandestine massive et les narcotrafiquants, mais toujours à la demande et sous la direction du ministère de l'Intérieur. L'Espagne estime que l'organisation en réseau au sein de l'organisation militaire devrait être élargie au domaine de la coopération entre les organes de l'État pour accroître la perméabilité entre les institutions qui participent à la stratégie générale de la guerre (corps de police, services de renseignements, diplomatie, ministères, offices d'information, etc.) et entre les institutions des différents pays. La structure en réseau permettrait d'économiser les ressources consacrées à la sécurité, car elle réduirait les doublons inutiles entre des structures hiérarchiques chargées de questions similaires.

Depuis les attentats de 2001, plus de 30 000 soldats ont été déployés en Espagne pour protéger 40 sites d'intérêt stratégique. Des unités de l'armée de terre et de l'infanterie de marine sont chargées d'assurer la sécurité des lignes à grande vitesse et la surveillance de centres de production énergétique, des centrales nucléaires, des barrages etc. Après les attentats du 11 mars 2004, Le ministère de la Défense a créé un « Centre national pour les mesures contre le terrorisme ». Les forces armées ont apporté leur soutien aux 65 000 policiers et hommes de la *Guardia Civil*. Les forces armées ont intégré les différents dispositifs de sécurité activés par le gouvernement. La protection et la surveillance des infrastructures sensibles ont été les principaux objectifs fixés aux unités militaires par le Plan des opérations *Romeo-Mike*, lancé par l'état-major général une semaine après les attentats. Le plan est toujours en vigueur comme mécanisme de réponse des forces armées aux demandes de soutien que pourrait leur adresser le ministère de l'Intérieur. Des mesures pour le contrôle du financement des activités terroristes sont aussi évoquées. Pour l'amélioration de la coopération internationale,

l'Espagne s'appuie en outre sur les ambassades espagnoles dans les pays susceptibles d'être des foyers terroristes.

Dans les prisons, des traducteurs ont été recrutés et les prisonniers islamistes radicaux ont été séparés.

En 2004, la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et les Pays-Bas ont signé une déclaration d'intention relative à la mise en place d'une *European Gendarmerie Force* (EGF). Le concept de l'EGF a l'avantage de mettre en valeur une double culture qui lie la défense à la sécurité intérieure et qui repose sur les principes de flexibilité et de mobilité que n'ont pas nécessairement les forces de police. L'EGF, officiellement mise en place en 2006, pourrait entre autre servir d'appui logistique à l'armée et de maillage informationnel plus performant.

La directive de Défense de 2004 a prescrit l'élaboration d'une nouvelle « Loi Organique de la Défense nationale », dans laquelle seront inscrites les missions des forces armées. Dans le cadre de la restructuration de l'état-major commun (*Estado Mayor Conjunto*), la fusion des services de renseignement militaires dans un « Centre de renseignement des forces armées » (*Centro de Inteligencia de las Fuerzas Armadas*) ainsi que la coordination de son action avec celle du « Centre National du Renseignement » (*Centro Nacional de Inteligencia*) sont prévues. Les forces armées devront se transformer en une force de combat capable de se projeter rapidement sur un point du globe, aux côtés d'autres armées alliées. Les missions de stabilisation ou de sécurité devront être assumées progressivement par la *Guardia Civil*, dont les capacités s'adaptent bien mieux à ce type de tâches, sous la protection et avec l'appui logistique des forces armées. Le problème principal est que les missions assumées par la *Guardia Civil* sur le territoire national limitent les effectifs disponibles pour les missions internationales. Il serait donc nécessaire de constituer une réserve de forces de sécurité formées aux langues et au droit international, et spécialisées dans les missions antiterroristes, le contrôle des foules, le contrôle des mouvements et la protection de la population. Polyvalentes, ces unités pourraient intervenir en cas de crise aussi bien à l'extérieur que sur le territoire national, constituant ainsi une réserve stratégique de forces vives.

En matière d'équipements militaires, le centre d'analyses de l'université de Grenade a fait observer que les équipements actuels restent en grande partie valables pour la guerre contre le terrorisme.